

12/04/2026

COMPTE RENDU

Evaluation du compte financier 2025 du Pôle Rabat-Kénitra

Les représentants CAPE, API et APEK au Conseil de Groupement de Gestion du pôle ont accepté l'invitation du chef de pôle à une réunion informelle d'échange autour du compte financier 2025 et de présentation du budget 2026.

Dans le cadre de la transparence à laquelle vos élus s'astreignent et de la confiance que vous ne cessez de leur témoigner, ils ont décidé de vous rendre compte des échanges et des démarches entreprises par vos Associations qui continuent de se mobiliser pour vos intérêts.

1. Les **documents de travail** remis à vos élus pour la planification du **budget 2026** avaient été préparés plusieurs mois auparavant et, par conséquent, étaient **caducs**. Partant de là, **aucune discussion** n'a pu être tenue concernant la programmation budgétaire de **l'année à venir**, ni connaître les hypothèses de calculs justifiant les augmentations projetées !
2. Concernant **l'année 2025**, la **situation budgétaire du pôle est excédentaire**. Il dispose d'une trésorerie confortable et affiche un résultat comptable largement bénéficiaire. Néanmoins, comme le **pôle de Rabat supporte seul l'ensemble des échanges financiers entre le Maroc et la France** en relation avec l'AEFE et ses services déconcentrés, l'IRF, le bureau des examens, le résultat final, dit « corrigé » du pôle est négatif !
3. De **nombreux écarts** trop importants dépassant parfois la dizaine de millions de dirhams entre la **programmation annoncée** par la direction du pôle et **l'exécution effective** ont été constatés, soulevant des interrogations légitimes pour lesquelles vos élus sont encore **en attente d'explications**.
4. Les **familles de Rabat supportent** deux lourdes charges directes imposées par l'AEFE, à savoir une cote part de **62% de Participation à la Rémunération des Résidents (PRR)** et de **9% de Participation Financière Complémentaire (PFC)**

NOTRE ACTION

Vos élus CAPE, API et APEK ont immédiatement **saisi l'Ambassadeur de France à Rabat** pour lui demander d'influer sur des décisions décrites par la direction du pôle comme politiques, notamment afin de :

- **faire transférer la charge de la gestion des flux internes** vers d'autres démembrements de l'AEFE que le pôle de Rabat ;
- **faire réviser à la baisse le taux de PRR** pour l'aligner à celui appliqué pour d'autres établissements EGD en situation similaire (importants travaux immobiliers en cours ou dans la même région géographique).

La bonne santé financière du pôle (pour l'exercice 2025) **est réelle** et vos élus ont constaté qu'il n'est nul besoin d'un fond de roulement aussi important que l'impose la direction générale de l'AEFE et **ne semble pas nécessaire, selon les premiers documents consultés, d'augmenter les frais de scolarité** comme cela a été unilatéralement imposé.

Qu'en est-il alors des travaux du collège Saint Exupéry ?

Vos élus ont enfin eu accès à l'Avant-Projet Définitif qui détaille les plans, matériaux et techniques pour la construction du collège.

Vos élus ont été invités à une **réunion, mardi 13 avril 2026** avec des représentants de la Direction Générale de l'AEFE qui se déplacent à Rabat pour discuter, sur la base de ces documents, du chiffrage qu'ils ont établi et du coût estimé des travaux.

Concrètement : que pouvez-vous faire, VOUS, en tant que PARENTS, pour appuyer les démarche de vos APE ?

Le recours déposé auprès du Ministre des Affaires Etrangères français ayant été reçu le 27 février dernier, l'avocat mandaté par vos APE déposera formellement sa saisine devant le tribunal administratif de Nanterre à partir du 27 avril 2026.

Dans cette **attente et vu les délais de réinscription administrative**, décorrélée pour le moment de l'obligation de signer le règlement financier contesté, **nous vous demandons de sursoir, pour le moment à signer ce règlement financier.**

SIGNER, c'est ACCEPTER ! alors REFUSEZ

UNIS NOUS SOMMES PLUS FORTS, ENSEMBLE NOUS SOMMES ENTENDUS